

Abstract - Groupe n°15

Répercussions d'actes agressifs dans le cadre des maladies psychiatriques

Céline Boucard, Laura Bruschi, Katerina Mandralis, Claire Seppey, Audrey Staub

Problématique

« *Quels sont les impacts sur la pratique des professionnels de la santé et du domaine juridique, suite à un meurtre commis par un récidiviste souffrant d'une maladie mentale, illustré ici par le cas d'Adeline ?* »

Le 12 septembre 2013 à Genève, une sociothérapeute de sortie avec un détenu est abattue par ce dernier. Les médias s'emparent de l'affaire et provoquent un bouleversement. La prévalence des maladies mentales est élevée en milieu pénitentiaire. Tel est le cas pour le détenu concerné et ceci cause des incertitudes quant au suivi pénal et médical. Il est difficile de concilier une égalité thérapeutique pour tous les patients, détenus ou non, tout en assurant une sécurité sociétale maximale. Ces événements rares relèvent de l'émotionnel et ont des répercussions au niveau administratif et/ou sociétale. Nous allons examiner les impacts sur la pratique médicale et juridique suite à une récurrence d'un acte agressif d'une personne souffrant de maladie(s) mentale(s).

Objectifs

- Etudier les conséquences majeures induites par ce genre d'événement sur:
 - la pratique médicale
 - la politique : propositions d'assouplissement du secret médical et de judiciarisation de l'avis des professionnels
 - la société : remises en question
- Susciter l'intérêt général pour palier au manque d'études à ce sujet

Méthodologie

- Interviews de type qualitatif de deux psychiatres et deux juges d'application des peines (les professionnels)
- Littérature scientifique
- Journaux et reportages pour comprendre l'influence des médias sur la population

Résultats

1. Que pensez-vous de la volonté des cantons de Genève, Vaud, Valais et Jura d'assouplissement du secret médical (ASM)?

Le secret médical (SM) est un des piliers du domaine médical. Il est régi par l'article 321 du Code pénal et prévoit déjà des possibilités de s'en délier. Néanmoins, la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police a proposé en octobre 2013 un ASM suite au meurtre d'Adeline. Selon les psychiatres, cela aurait été inutile puisque le SM n'a joué aucun rôle dans cette affaire. Les juges pensent que nous ne devrions pas modifier des outils sous l'influence de l'émotion. Les médias ne donnent pas leur avis sur la question mais c'est la répétition des mêmes informations dans ceux-ci qui amène à des questionnements sociétaux.

2. Que pensez-vous de la proposition de judiciariser l'avis des professionnels?

La presse nous informe de l'initiative qui vise à judiciariser l'avis des experts et des juges qui libèrent des détenus récidivistes, pour les tenir responsables des actes commis par les libérés. Les professionnels qualifient cette initiative d'aberrante: ils soulignent que la loi prévoit déjà des mesures contre les personnes qui commettraient des erreurs professionnelles. Les psychiatres rappellent qu'ils ne sont jamais certains de leur avis et que si cette initiative passait, la libération des détenus serait quasi impossible. Aussi, la

transmission des compétences juridiques des anciens aux plus jeunes serait alors rompue et des compétences seraient perdues. Leur travail respectif est une vocation vers laquelle plus personne ne s'aventurera.

3. Avez-vous constaté des changements, au niveau personnel et global dans votre travail suite à l'affaire Adeline?

Les professionnels affirment qu'ils n'ont pas modifié leur façon de travailler suite à cet événement : ils sont conscients qu'un certain risque fait partie de leur profession. Cependant, ils conviennent qu'il y a eu des changements plus globaux causés par l'esprit hyper sécuritaire qui caractérise notre société. Un des changements a été la fermeture de la Pâquerette, unité de resocialisation pour criminels, considérée comme « une institution exemplaire et modèle ». Sa fermeture a été définie comme « irréfléchie », provoquant la perte d'un « échelon crucial dans le processus de réinsertion ». D'autres changements néfastes ont été : la dévalorisation des professionnels, les accusant en cas de récidive et l'augmentation « d'évaluations qui surestiment le risque », ce qui élève le nombre d'incarcérations ainsi que les coûts.

4. Comment pensez-vous qu'un événement unique comme celui-ci puisse changer autant de choses et si vite?

Ce dernier relève de l'émotionnel : le meurtre d'une jeune femme, possiblement suite à une erreur professionnelle, est perçu comme scandaleux par notre société peu tolérante à la violence et pourtant progressivement plus sûre. Les réactions intenses du peuple sont nourries par la médiatisation qui caractérise notre époque. Le fonctionnement du système de réinsertion est alors remis en cause et des changements sont exécutés en urgence.

Conclusion

Selon les professionnels, l'influence d'un tel événement sur la pratique médicale et juridique est indéniable, même s'ils aimeraient croire que leurs décisions ne sont pas influencées. Ils nous ont expliqué que la prise en charge psychiatrique doit s'adapter au seuil de risque qui change perpétuellement selon la tolérance de la société. Les professionnels s'opposent unanimement à l'ASM, car cela serait contreproductif pour la psychothérapie. Finalement, les professionnels pensent que tant qu'ils ne commettent pas d'erreurs professionnelles, ils ne devraient pas être condamnés même si leur avis pourrait porter préjudice.

Mots clés

Récidive ; Expertise psychiatrique ; Criminology ; Criminology and psychiatry ; Psychiatry and recidivism.

Lausanne, le lundi 29 juin 2015

REPERCUSSIONS D'ACTES AGGRESSIFS DANS LE CADRE DES MALADIES PSYCHIATRIQUES

Céline Boucard, Laura Bruschi, Katerina Mandralis, Claire Seppey, Audrey Staub

« QUELS ONT ÉTÉ LES IMPACTS SUR LA PRATIQUE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU DOMAINE JURIDIQUE SUITE AU MEURTRE D'ADELINE? »

Problématique

Le 12 septembre 2013 à Genève, une sociothérapeute de sortie avec un détenu est abattue par ce dernier. Les médias s'emparent de l'affaire et provoquent un bouleversement. Le détenu est un criminel avec des troubles mentaux, ce qui cause des incertitudes quant au suivi pénal et médical. Il est difficile de concilier une égalité thérapeutique pour tous les patients, détenus ou non, tout en assurant une sécurité sociétaria maximale. Ces événements relèvent de l'émotionnel et ont des répercussions au niveau administratif¹ et/ou sociétaria.

Objectifs

Etudier les conséquences majeures induites par ce genre d'événement sur:

- la pratique médicale
 - la politique: assouplissement du secret médical, Article 321², et judiciarisation de l'avis des professionnels
 - la société: remises en question
- Susciter l'intérêt général pour palier au manque d'études à ce sujet³

Méthodologie

- Interviews de type qualitatif de deux psychiatres et deux juges d'application des peines (les professionnels)
- Littérature scientifique
- Journaux locaux et reportages afin de comprendre l'influence des médias sur la population

Références:
¹ Hôpitaux Universitaires de Genève. Rapport Benoît Chappuis, Mai 2014 ;
² Code Pénal Suisse, Janvier 2015, Art. 321 ; ³ Morgan RD, Treating Offenders with Mental Illness : A Research Synthesis, Feb 2012 ; ⁴ Fédération des Médecins Helvétiques, Erosion du secret médical, Mai 2014 ; ⁵ Ducor P. Secret médical en prison : la troisième victime ? Rev Med Suisse, 2014

Remerciements: Nous tenons à remercier les psychiatres et juges d'application des peines pour le temps qu'ils nous ont accordé ainsi que notre tuteur, Dr Hafen.

Contact: Céline.Boucard@unil.ch, Laura.Bruschi@unil.ch, Katerina.Mandralis@unil.ch, Audrey.Staub@unil.ch, Claire.Seppey@unil.ch

Résultats

	1	2	3	4
	Que pensez-vous de la proposition d'assouplissement du secret médical (ASM)?	Que pensez-vous de la proposition d'initiative qui vise à judiciariser l'avis des professionnels?	Est-ce que votre pratique a été influencée suite à l'affaire Adeline?	Comment pensez-vous qu'un événement unique puisse changer autant de choses?
PSYCHIATRES	Les patients «ne parleraient pas des choses très violentes qui les habitent, et c'est cela qui permet de les soigner.» «Nous étions aussi préoccupés par la sécurité, il n'y avait pas besoin de nous mettre des choses contraignantes comme ça.»	«D'être tenu responsable pour l'avis qu'on donne c'est quelque chose qui empêche de donner un avis.» «La médecine c'est une obligation de moyens, pas une obligation de résultats.»	«Probablement que dans ma tête je fais plus attention, mais je n'ai pas envie d'être influencé par ça.» «Il y a beaucoup plus d'évaluations qui sur-estiment le risque.»	«Ce sont des événements spécialement émotionnels et traumatisants.» «L'émotion est quelque chose d'incontrôlable qui est amplifiée par tous les moyens de communication.»
JUGES	« Le médecin peut révéler des informations s'il estime qu'il y a un risque. (...) J'aurais tendance à dire: "faisons usage d'outils qui ont été définis hors cadre ultra-émotionnel." »	« Il y a eu beaucoup d'attaques contre la justice, comme si la justice était responsable des personnes qu'elle juge.» «Si les personnes commettent véritablement des erreurs et négligences graves, il y a déjà des outils dans la loi pour les sanctionner.»	«On ne peut pas dire que ces affaires ont mis en lumière, pour moi, un risque que je n'avais pas pris en considération avant.»	«La moindre violence est médiatisée (...) on a l'impression que tout le monde est concerné.» «On est dans une époque où l'insécurité est très forte, alors qu'il n'y a jamais eu autant de sécurité.»

Discussion

Selon les professionnels, l'influence d'un tel événement sur la pratique médicale et juridique est indéniable, même s'ils aimeraient croire que leurs décisions ne sont pas influencées. Ils nous ont expliqué que la prise en charge psychiatrique doit s'adapter au seuil de risque qui change perpétuellement selon la tolérance de la société. Les experts font pression unanimement contre l'ASM⁴, car cela serait contreproductif pour la psychothérapie. Finalement, tant que les psychiatres ne commettent pas d'erreurs professionnelles, ils ne devraient pas être condamnés même si leur avis pourrait porter préjudice.⁵ Combien de récidives la société accepte-t-elle avant que des changements s'avèrent nécessaires?

Comme expliqué par l'un des psychiatres: « La seule certitude qu'on a, c'est qu'il y aura encore des récidives. (...) On fera tout pour l'éviter mais ça sera impossible de tout éviter totalement. Malheureusement, ce qu'on tend à faire croire avec tout ce qu'on met sur pied, c'est que c'est possible! Mais malheureusement ça ne l'est pas, le risque zéro c'est un régime de dictature, où tout le monde est enfermé et tout le monde est contrôlé et je ne suis pas sûr que ce soit le monde le plus désirable ! »

Conclusion

Bien que ce genre d'événement soit rare, on observe une influence importante sur la société ainsi que sur la pratique médicale et juridique.